

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2013 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER , M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

41-2013 Modification simplifiée n°1 POS Kolbsheim

Description de la demande

La commune de Kolbsheim a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 de son POS mis à disposition du public du 16 août au 16 septembre 2013.

Cette modification simplifiée vise à supprimer, en zone UBa, un emplacement réservé (12 ares) inscrit au bénéfice du Conseil général qui ayant suffisamment acquis de terrain pour procéder aux améliorations de la courbe de la RD 111, a fait savoir à la commune qu'il renonçait à ses droits. Cette modification simplifiée lève la contrainte d'urbanisation des terrains.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Kolbsheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de : **16 OCT. 2013**
La transmission à la Préfecture le

La publication le **16 OCT. 2013**
Strasbourg, le **16 OCT. 2013**

Le Président
Jacques BIGOT

